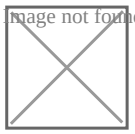

Régularisation des charges locatives.

Par **benoit06**, le **18/03/2013** à **07:42**

Bonjour,

Ma question concerne le recouvrement du trop perçu des charges locatives auprès du syndic qui gère l'appartement.
Mon problème est que la provision sur charges est surévaluée et je n'arrive pas à faire faire la régularisation des charges 2011 par le syndic alors que nous sommes en Mars 2013.
Je voulais savoir comment les forcer à régulariser les charges en temps et en heure (ça aurait du être fait durant l'été 2012...) et réévaluer ces provisions à la baisse de tel sorte que ce soit eux qui me demande de rembourser tout les ans... là je suis sûr de pas leur courir après!!!

Merci.

Par **HOODIA**, le **18/03/2013** à **07:59**

LR/AR du justifier les comptes ...

Par **benoit06**, le **18/03/2013** à **08:28**

Je ne comprend pas la réponse ;))

Par **HOODIA**, le **18/03/2013** à **14:29**

Pour ma part la question est de savoir si la provision des charges est surévaluée dans la mesure ou vous n'avez pas de régularisation ?
D'autre part ,vous voulez changer l'estimation des charges sans tenir compte de votre contrat !....
Bref une LR/AR auprés du gestionnaire ou du syndic pour exiger la justification des charges....

Par **benoit06**, le **18/03/2013** à **17:11**

Bonjour,

En fait j'ai eu la régularisation des charges pour 2010 (1ère année du bail) en juin 2012 à force d'insister. En gros j'ai été remboursé de la moitié des provisions sur charge donc clairement je provisionne trop de charges.
Le problème est que le gestionnaire (qui n'est pas le syndic de l'immeuble!) qui doit faire l'intermédiaire entre moi et le proprio me sort des excuses du genre: "le proprio ne m'envoie pas le décompte des charges quand il le reçoit donc je ne peux faire la régul" et là tu te demandes à quoi ils servent ...je lui ai dis de mettre une alerte vers la période ou le proprio reçoit le décompte du syndic pour lui en faire la demande et sa réponse "le logiciel ne peut pas..." ??? plus incapable tu peux pas!!!
Après je l'ai quand même contacté en janvier et nous sommes mi mars ... autre style de réponse: "je n'ai pas le temps en ce moment, ma collègue n'a pas été remplacé et je suis seule..." et après 2 mois et 5 coups de fil elle en est au stade ou elle a en sa possession le décompte (ça fait plus d'un mois!!)
En gros c'est du foutage de gueule!!!
Franchement je suis à deux doigt de prendre ma voiture et d'aller à l'agence pour m'expliquer de vive voix...

Par **HOODIA**, le **18/03/2013** à **18:25**

Vous avez raison de vouloir faire le déplacement !
Il s'agit ici d'un site juridique ou nous ne pouvons conseiller de sortir du droit chemin....
et, le gestionnaire doit des comptes!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés